

Lettre ouverte

Au Président-Directeur général du groupe Sud Ouest,

Aux actionnaires et administrateurs du groupe Sud Ouest,

Bordeaux, le 25 février 2026

Les représentants des salariés du journal Sud Ouest ont pris connaissance de la signature d'un contrat liant une société du Groupe Sud Ouest à la chaîne télévisée Cnews à l'occasion des élections municipales. Cette collaboration a priori ponctuelle - une correspondance d'actualité autour de la campagne politique pour la mairie de Bordeaux, selon les éléments portés à notre connaissance - nous interpelle particulièrement au regard du pedigree récent de cette chaîne.

Ces deux dernières années, Cnews a cumulé près d'une dizaine d'amendes et mises en garde de l'Arcom, organe de régulation des médias audiovisuels. Des enquêtes indépendantes, étayées et chiffrées, en particulier menées par l'ONG Reporters sans frontières, ont démontré de façon "flagrante et systématique" l'absence de respect des règles du pluralisme imposées par la loi, en particulier aux heures de grande écoute. Enfin, les dirigeants de la chaîne ont "assumé" à de multiples reprises le maintien à l'antenne de l'animateur Jean-Marc Morandini malgré sa condamnation définitive pour corruption de mineurs. Les articles de presse et reportages ne manquent pas pour documenter la ligne éditoriale populiste, réactionnaire et la tenue de propos discriminatoires à l'antenne.

On ne saurait choisir d'associer impunément le groupe Sud Ouest à cette chaîne. Ce serait surtout faire preuve d'une grave méconnaissance de l'histoire de notre groupe de presse, de son indépendance, des valeurs humanistes et profondément républicaines qu'il a toujours portées, qui ont été celles de ses fondateurs et dont nous voulons croire qu'elles animent aujourd'hui encore ses actionnaires. Le groupe Sud Ouest peut d'ailleurs s'enorgueillir d'avoir doté la rédaction de Sud Ouest d'une charte rappelant explicitement que son titre phare "ne saurait tolérer toute expression raciste, xénophobe ou relevant d'une idéologie totalitaire ou anti-démocratique".

Comment ne pas percevoir les conséquences réputationnelles qu'un tel rapprochement peut faire peser sur l'ensemble des activités du groupe et leurs salariés; sur les risques qu'il peut

engendrer pour les rédactions, et leurs journalistes, vis-à-vis de leurs interlocuteurs politiques alors même que la campagne des municipales est en cours ? Comment ne pas s'interroger sur les conséquences auprès de nos clients, partenaires, lecteurs, abonnés fidèles qui, tout autant que nous, sont informés et savent pertinemment qu'il ne s'agit pas d'une "simple" chaîne d'actualité ?

Mesdames, Messieurs les dirigeants et actionnaires, nous, représentants du personnel des sociétés du groupe, tenons par cette lettre ouverte à exprimer notre opposition ferme à cette collaboration et à nous assurer que de telles liaisons dangereuses, contraires à notre raison d'être, ne se reproduisent à l'avenir. Afin que le groupe Sud Ouest demeure et s'affirme tel le pilier de la démocratie qu'il a toujours été. En conséquence, nous vous demandons de renoncer à ce contrat et de tout faire pour protéger l'indépendance et les valeurs du groupe.

Signataires (au 25 février 2026)

Administrateurs représentant les salariés du groupe Sud Ouest

Amicale des journalistes de Sud Ouest

Représentants élus de la rédaction de Charente Libre

Représentants élus de la rédaction de Pyrénées Presse

Société civile des cadres du journal Sud Ouest

Société civile des journalistes professionnels du journal Sud Ouest

Société d'imprimeries régionales de presse - SIRP

Syndicat Force ouvrière - Sud Ouest

Syndicat National des Journalistes - SNJ Sud Ouest

Syndicat SOM-CGT - Sud Ouest